

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 10 août 2020 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

160-08-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 6 juillet 2020
- 3 - Demande de dérogation mineure de Succession André Villeneuve
- 4 - Demande de dérogation mineure de Guillaume Légaré-Bouchard et Jessica Paré-Dumais
- 5 - Avis de motion : règlement décrétant des travaux de voirie au rang des Îles ainsi qu'un emprunt à long terme
- 6 - Projet de règlement numéro 2020-496 décrétant des travaux de voirie au rang des Îles ainsi qu'un emprunt de 703 613 \$
- 7 - Ventes des terrains – développement résidentiel – procédure
- 8 - Offre d'achat vente d'un terrain développement résidentiel
- 9 - Mandat étude géotechnique dossier aqueduc P.N.P.T.
- 10 - Réfection stations de pompage d'égout
- 11 - Rapport des soumissions : travaux pavage et réfection de chaussée 2020
- 12 - Contrat creusage et nettoyage de fossés
- 13 - Reprise de l'ancien tracteur Kubota : modification de prix
- 14 - Remplacement de plomberie quais Marina Belle-Rivière
- 15 - Politique d'intervention en matière de développement économique révisée
- 16 - Achat d'articles promotionnels
- 17 - Rapport statistique émission des permis au 31 juillet 2020
- 18 - Correspondance
- 19 - Rapports des comités
- 20 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2020-08
- 21 - Affaires nouvelles
- 22 - Période de questions
- 23 - Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 6 JUILLET 2020

161-08-20 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 6 juillet 2020, tel que rédigé.

3- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE SUCCESSION ANDRÉ VILLENEUVE

M^{me} Suzy Lessard résume le dossier.

La demanderesse M^{me} Martine Beaulieu pour la succession André Villeneuve s'adresse à la municipalité pour obtenir une dérogation mineure en vue de régulariser l'implantation existante d'un garage attenant à la résidence qui ne respecte pas la définition de garage attenant du règlement 2018-464, de régulariser l'implantation existante de la résidence à 1.76 mètres de la ligne latérale droite alors que la grille de spécification 113M requiert une distance minimale de 2 mètres et de régulariser l'implantation existante d'une galerie à 0,48 mètre alors que la tableau 3 du règlement 2018-464 requiert une distance minimale de 2 mètres.

Le C.C.U. recommande l'acceptation de cette demande.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de régulariser l'implantation de la résidence, de la galerie en cour latérale droite et du garage érigés au 338, rue De Quen;

CONSIDÉRANT QUE la résidence et la galerie ont été construites en 1961;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire a été construit en 1968, refait en 2001 suite à une tornade;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

162-08-20

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une dérogation mineure à M^{me} Martine Beaulieu pour la succession André Villeneuve, pour régulariser l'implantation de la résidence, de la galerie en cour latérale droite et du garage sur la propriété sise au 338, rue De Quen.

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE GUILLAUME LÉGARÉ-BOUCHARD ET JESSICA PARÉ-DUMAIS

M^{me} Suzy Lessard résume le dossier.

Les demandeurs M. Guillaume Légaré-Bouchard et M^{me} Jessica Paré-Dumais s'adresse à la municipalité pour obtenir une dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation projetée d'une voie d'accès véhiculaire de 11 mètres de large sur le chemin du Domaine-Grandmont alors que l'article 10.6 du règlement 2018-464 autorise une largeur maximale de 7 mètres.

Le C.C.U. recommande d'accepter partiellement cette demande.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser l'implantation projetée d'une voie d'accès de 11 mètres de largeur sur la propriété du 11, chemin du Domaine-Grandmont;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Domaine-Grandmont a une largeur de 5.9 mètres devant cette propriété;

CONSIDÉRANT QU'un garde-fou et deux poteaux téléphoniques sont présents et réduisent le rayon de braquage lors de manœuvre de marche arrière avec une remorque;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'écart demandé est élevé par rapport à la norme prescrite

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter partiellement la demande de dérogation mineure;

163-08-20

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une dérogation mineure à M. Guillaume Légaré-Bouchard et M^{me} Jessica Paré-Dumais, résident au 11, chemin du Domaine-Grandmont, pour autoriser l'implantation projetée d'une voie d'accès de 8.5 mètres de largeur.

5- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE AU RANG DES ÎLES AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME

AVIS DE MOTION

M^{me} Claire Girard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé et adopté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement décrétant des travaux de voirie au rang des Îles ainsi qu'un emprunt à long terme.

6- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-496 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE AU RANG DES ÎLES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 703 613 \$

M. Michel Tremblay dépose le projet de règlement numéro 2020-496 décrétant des travaux de voirie au rang des Îles ainsi qu'un emprunt de 703 613 \$.

7- VENTES DES TERRAINS – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - PROCÉDURE

Les terrains du nouveau développement résidentiel sont en vente depuis quelques mois. Afin de faciliter le processus de vente, la municipalité a mis en place un système d'offres d'achat que les personnes intéressées doivent signer. Il est nécessaire d'autoriser certains fonctionnaires, afin de compléter et signer telles offres pour la municipalité

164-08-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater et d'autoriser M. Alexandre Garon, directeur général adjoint et M^{me} Dany Dallaire, directrice générale à signer les offres d'achat relatives à la vente des terrains du développement résidentiel pour et au nom de la municipalité.

8- OFFRE D'ACHAT VENTE D'UN TERRAIN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

M^{me} Alexandra Munger et M. Michel Héту signifient à la municipalité la volonté d'acquérir un terrain situé dans le nouveau développement résidentiel. Ainsi, une offre d'achat a été conclue et signée avec M^{me} Alexandra Munger et M. Michel Héту pour le terrain portant le numéro de lot 6 343 578 du cadastre, lequel est d'une superficie de 9 03.67 pieds carrés, au coût de 38 814.68 \$ plus taxes.

165-08-20

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de vendre en faveur de M^{me} Alexandra Munger et M. Michel Héту le lot 6 343 578, pour un montant de 38 814.68 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l'offre d'achat signée le 6 août 2020 et présentée à la municipalité, et que M. Émile Hudon, maire et M^{me} Dany Dallaire, directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

9- MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DOSSIER AQUEDUC P.N.P.T.

Dans le cadre du projet d'alimentation en eau des installations de la SEPAQ au chemin du Golf, la firme d'ingénierie a besoin de certaines analyses de sols afin de compléter les plans et devis du projet. L'étude géotechnique consiste en la réalisation de 40 sondages à la tige d'une profondeur d'environ 2.5 mètres sur une longueur de 680 mètres.

Deux firmes ont déposé une soumission, comme suit :

- SNC-Lavalin 10 534 \$ plus taxes
- Englobe 20 395 \$ plus taxes

Il est recommandé d'accorder le contrat à SNC-Lavalin.

166-08-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat d'étude géotechnique dans le cadre du projet d'alimentation en eau des installations de la SEPAQ dans le chemin du Golf à la firme SNC-Lavalin pour un montant de 10 534 \$ plus taxes.

10- RÉFECTION STATIONS DE POMPAGE D'ÉGOUT

M. Jean-Sébastien Allard résume le dossier.

Les postes de pompage à la marina et à la rue de la Plage ont besoin de rénovations. Il s'agit de remplacer divers éléments de plomberie à l'intérieur de chaque poste. Aucune intervention n'est faite sur les pompes.

L'entreprise Pompes Saguenay a soumis une estimation au montant de 7 716.32 \$ plus taxes.

Le comité des travaux publics recommande d'accorder ce contrat selon l'estimation reçue.

167-08-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat pour la réfection des stations de pompage d'égout à la marina et dans la rue de la Plage à l'entreprise Pompes Saguenay pour un montant de 7 716.32 \$ plus taxes.

11- RAPPORT DES SOUMISSIONS : TRAVAUX PAVAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE 2020

Dans le cadre de la planification des travaux routiers prioritaires par le conseil, un appel d'offres sur invitation a été lancé en vue de faire exécuter les travaux suivants :

- Correction partie du chemin du Ruisseau sur une distance de 160 mètres;
- Pavage de deux (2) entrées de chemin (chemin du Bois-de-Grandmont et chemin de l'Îles-aux-Sternes).

Cinq (5) entrepreneurs ont été invités à déposer une soumission. Une seule soumission a été déposée comme suit :

- Construction Rock Dufour 73 409.02 \$

La soumission déposée est conforme. Suite à un échange avec cet entrepreneur, un crédit de 1 500 \$ serait accordé.

168-08-20

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à l'entreprise Construction Rock Dufour pour les travaux de pavage et de réfection de chaussée dans le chemin du Ruisseau, le chemin du Bois-de-Grandmont et le chemin de l'Îles-aux-Sternes pour un montant de 71 909.02 \$ taxes incluses.

12- CONTRAT CREUSAGE ET NETTOYAGE DE FOSSÉS

M^{me} Claire Girard se retire des discussions et quitte la salle.

Dans le cadre de la planification des travaux routiers, le comité des travaux publics recommande de faire une partie de creusage et nettoyage des fossés en y consacrant une enveloppe de 12 000 \$.

La municipalité a demandé un tarif à l'heure auprès de deux (2) entrepreneurs en excavation pour les travaux.

Les tarifs soumis sont comme suit :

- Les Entreprises Gabriel Potvin 100 \$ l'heure
- Les Excavations Grandmont 125 \$ à 145 \$ l'heure

169-08-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de creusage et de nettoyage de fossés à Les Entreprises Gabriel Potvin, au tarif de 100 \$ de l'heure, conformément à la soumission du 2 août 2020. On demande que les travaux soient réalisés en priorité au rang 5.

Retour de M^{me} Claire Girard.

13- REPRISE DE L'ANCIEN TRACTEUR KUBOTA : MODIFICATION DE PRIX

M^{me} Dany Dallaire explique le dossier.

Lors de l'acquisition du nouveau traceur de marque Kubota auprès de Zone Kubota, la reprise de notre ancien équipement était prévue. Un montant de 9 000 \$ pour cette reprise a été accepté.

Entre la commande et la livraison, des bris importants sont survenus à cet équipement si bien qu'il se trouvait dans un état très différent de ce qui était au départ. Zone Kubota a soumis un estimé de réparation au montant de 7 598.04 \$ plus taxes.

Une négociation a été entreprise avec ce fournisseur afin d'en arriver à une entente satisfaisante. L'entente conclue serait pour un montant de 3 800 \$.

170-08-20

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter une entente avec Zone Kubota pour laquelle le montant de reprise de l'équipement laissé en échange du nouveau tracteur à attelage frontal soit ajusté à la baisse de 3 800 \$ compte tenu des bris survenus à cet équipement avant la livraison du tracteur neuf et

l'échange et que le prix final incluant l'échange soit établi à 54 685.43 \$ plus les taxes.

14- REMPLACEMENT DE PLOMBERIE QUAIS MARINA BELLE-RIVIÈRE

M. Michel Tremblay résume le dossier.

Le conseil a alloué au budget des crédits de 6 000 \$ pour le remplacement de la plomberie des quais à la marina du Club nautique Belle-Rivière. Une seule entreprise a donné suite à l'invitation, il s'agit de l'entreprise Plomberie Roy pour un montant de 11 572.24 \$ plus taxes.

Les crédits au budget pour ces travaux sont de 6 000 \$. Une entente prévoit que le Club nautique Belle-Rivière assume une partie des coûts.

171-08-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de remplacement de la plomberie des quais à la marina Belle-Rivière à l'entreprise Plomberie Roy au montant de 11 572.24 \$ plus taxes selon la soumission du 6 août 2020 et que toute somme excédant un montant de 6 000 \$ de coût net, soit facturé à l'organisme Club nautique Belle-Rivière qui a accepté de participer financièrement à ce projet.

15- POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉVISÉE

La modification de cette politique datant de 2016, était planifiée cette année. Le projet modifié est déposé. Parmi les modifications, le plafond annuel des montants d'aide financière passe de 25 000 \$ à 35 000 \$.

172-08-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la Politique d'intervention en matière de développement économique révisée telle que déposée.

16- ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS

Le conseil a alloué au budget des crédits de 5 000 \$ pour l'achat d'articles promotionnels à l'effigie de la municipalité.

Trois (3) fournisseurs ont fourni des propositions pour de tels articles.

173-08-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat d'achat d'articles promotionnels à l'effigie de la municipalité à Publicité MJM au coût total de 4 862.50 \$.

17- RAPPORT STATISTIQUE ÉMISSION DES PERMIS AU 31 JUILLET 2020

Dépôt du rapport des permis émis au 31 juillet 2020. À cette date, un total de 184 permis a été émis. Cela représente une baisse de 15 % par rapport à la même période en 2019.

18- CORRESPONDANCE

Association chemin du Golf

Rappel concernant une demande à l'effet qu'un nouveau réseau d'aqueduc soit construit pour alimenter leur secteur. Des lettres portant sur la même demande ont été transmises par MM. Carol Tremblay, Roger Tremblay et Guy Harvey.

MAMH

Confirmation de dépôt d'une somme de 17 991 \$ à titre de dotation spéciale de fonctionnement.

Ministère de la Sécurité publique

Avis de décision finale relativement au programme d'aide financière relatif aux inondations de 2017, pour laquelle un montant additionnel de 3 779.45 \$ est accordé à la municipalité.

RMR Lac Saint-Jean

Lettre de suivi suite à la résolution # 155-07-20 de la municipalité. La RMR refuse les demandes de la municipalité. Ce dossier aura un suivi, notamment au niveau de la MRC.

M^{me} Marie Sirois

Lettre par laquelle M^{me} Marie Sirois fait part de l'état de la situation de la Baie Lindsay et la détérioration de la qualité de l'eau.

19- RAPPORTS DES COMITÉS

Jardin communautaire

M^{me} Suzy Lessard informe le conseil que les dévidoirs acquis sont difficiles à manipuler et très peu utilisés.

Comité consultatif d'urbanisme

M^{me} Suzy Lessard résume la rencontre du 22 juillet dernier. Un projet particulier a notamment été présenté au comité et est toujours à l'étude.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault résume la rencontre tenue par le comité. Afin de faire une analyse de la situation financière et du suivi budgétaire de 2020, il fait part d'une demande d'aide financière reçue de la Croix-Rouge.

174-08-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la Croix-Rouge Lac-Saint-Jean-Est une aide de 200 \$.

Comité conjoint église

M. Pierre Boudreault résume la rencontre du 15 juillet dernier. Les points suivants ont été discutés :

- Entente finale avec la Fabrique;
- Accompagnement professionnel pour préparer le plan de communication du projet.

Comité marina Belle-Rivière

M. Michel Tremblay résume les rencontres du 29 janvier et du 7 juillet 2020. Une subvention de 10 000 \$ a été confirmée par Rio Tinto Alcan pour faire certaines études en vue d'un projet de remplacement des quais.

Comité des travaux publics

M. Jean-Sébastien Allard résume les rencontres du 30 juin et du 8 juillet 2020.

Corporation de développement

M. le maire résume la rencontre du 16 juillet dernier. Il a été notamment discuté du déroulement du Marché public cet été, des aides financières qui ont été obtenues pour l'opération et de la campagne d'achat local, laquelle devrait être lancée à l'automne.

20- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2020-08

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

175-08-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2020-08 au montant de 225 454.88 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	158 110.15\$
- <u>Retenue :</u>	
Potager Grandmont	(5 699.89) \$
- Déboursés :	<u>73 044.62 \$</u>
TOTAL :	225 454.88 \$

21- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question est posée sur l'aide financière et les travaux prévus dans le rang des Îles VS la piste cyclable;
- Une question est posée sur la nature du contrat de l'étude géotechnique qui a été accordé par le conseil;
- Une question est posée concernant le suivi des études de 2019 de l'OBV concernant les baies et la problématique d'algues bleues-vertes;
- Une question est posée sur le suivi qui sera fait concernant les demandes d'alimentation en eau dans le chemin du Golf.

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 49, M^{me} Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directrice générale